

Contrat de ville du bassin d'Aurillac

Contrat de ville du bassin d'Aurillac		
Quartiers concernés	QPV : Aurillac Sud Marmiers QVA : Saint-Géraud, résidence HLM de Brouzac, îlots du quartier de Belbex	PRU NPRU : Marmiers (intérêt régional)
Chiffres et éléments clés du diagnostic	Aurillac Sud Marmiers	
	<ul style="list-style-type: none"> • 1 013 habitants en 2014, situé à l'extrémité sud d'Aurillac ; • Séparé du reste de la ville par la RN 122, quartier peu accessible qui souffre d'un certain isolement. Les habitants ont un sentiment d'exclusion par rapport aux autres quartiers de la ville ; • Revenu médian : 9 700 € ; • 4 résidences HLM (429 logements, 74% de ceux du quartier, 1/3 du parc HLM de la ville) et maisons mitoyennes ; • Plusieurs équipements, commerces (un marché ...) et services de proximité, dont le quatrième pôle commercial de la ville d'Aurillac. • Les habitants du parc HLM (68% des habitants) cumulent les difficultés : 90% d'entre eux sont bénéficiaires des APL, une grande partie est bénéficiaire du RSA et on compte un nombre important de chômeurs et d'inactifs (46% de chômeurs parmi la population active des locataires du parc HLM) ; • Aurillac Sud souffre également d'un vieillissement de sa population ; • 45,8% des ménages sont des personnes vivant seules et les familles monoparentales représentant 20,9% de la population (contre 15,7% sur la Ville d'Aurillac et 11% sur la communauté d'agglomération) ; • 7,1% des familles ont 3 enfants et plus (4,5% sur la ville d'Aurillac et 4,4% sur la communauté d'agglomération) ; • Part importante de la population du quartier de nationalité étrangère (10,3 %, contre 2,6% à Aurillac) ; • Peu de faits de délinquance, des conflits de voisinages et des tensions entre générations et entre communautés. 	
Orientations et actions	<p>Pilier cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et favoriser sa réussite, développer l'envie d'apprendre et les compétences psychosociales - Permettre l'accès aux pratiques culturelles et sportives - Renforcer les liens sociaux et créer les conditions de « Vivre Ensemble » - Conforter la tranquillité publique et mieux prévenir la délinquance en favorisant l'accès à la citoyenneté - Améliorer la prise en compte de la santé pour et par les populations en situation de précarité et garantir l'accès aux soins pour tous <p>Pilier cadre de vie et renouvellement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PRU ; - La Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) ; <p>Pilier développement économique et emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accompagnement social vecteur d'insertion professionnelle, soutenir les SIAE ; - Développer l'ESS ; - Développer l'entrepreneuriat ; - Agir sur la mobilité pour l'emploi et la formation - Dynamiser le tissu économique et rénover le centre commercial. 	<p>Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;
Gouvernance et pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Signataires du contrat : CABA, Etat, Aurillac, Région, Département, CAF, CCAS d'Aurillac, Pôle Emploi, bailleurs sociaux (Logisens, Polygone), ARS, Caisse des Dépôts ; • Gouvernance : trois copilotes du contrat de ville (l'Etat, l'intercommunalité chef de file et commune d'Aurillac) réunis dans un comité de pilotage > un comité technique > des groupes de travail locaux qui se réunissent successivement autour de la thématique de l'un des trois piliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation du contrat de ville par la communauté d'agglomération (« Mission ingénierie de projet ») ; • Le conseil citoyen et la maison du projet seront créés. Le centre social de Marmiers sera la structure porteuse du conseil citoyen. Le conseil citoyen est secondé par des « tables de quartier » et pourra faire appel au « fonds de participation des habitants ».